



GROUPE LORRAIN D'AUDIT MEDICAL

1A Place du Marché - 57220 Boulay - 03 87 57 33 66

S'évaluer pour évoluer

<http://www.glam-sante.org>

Audit du GLAM, proposé aux médecins généralistes de Lorraine dans le cadre des actions de formation au RPIB

AUDIT : Le Repérage Précoce des addictions et l'Intervention Brève (RPIB)

Qui inclure ? Les patients de plus de 15 ans vus en consultation, suivis régulièrement : au moins 3 consultations au cours des deux dernières années.

Comment inclure ? Les 20 prochains patients se présentant en consultation et répondant aux critères d'inclusion ci-dessus.
Le recueil est rétrospectif : ne pas tenir compte des données notées le jour de l'inclusion.

N'oubliez pas de faire une photocopie de cette fiche, remplie, avant de l'envoyer au responsable

Tous vos commentaires seront les bienvenus, vous pouvez les porter au verso, précédés du N° de ligne s'ils concernent un patient en particulier

DÉFINITIONS (valables pour l'alcool):
<p>USAGE SIMPLE: consommation modérée (<seuils OMS(1)) et sans circonstance particulière associée</p>
<p>USAGE À RISQUE: consommation au delà des seuils OMS (1) ou associée à des circonstances particulières (grossesse, sécurité, médicaments...)</p>
<p>USAGE NOCIF: persistance de la consommation malgré la présence de dégâts médicaux, psychologiques ou sociaux</p>
<p>DÉPENDANCE: perte de la liberté de s'abstenir, tolérance, symptômes de sevrage à l'arrêt.</p>

Code médecin :/...../.....		Code médecin :/...../.....		Date de début de recueil :				RPIB 2nd tour						
Partie à conserver			Partie à adresser au GLAM - 6 Quai Paul Wiltzer 57000 METZ											
N°	Nom et Prénom	Age	TABAC				ALCOOL				CANNABIS			
			Le dossier contient-il une information sur la consommation de tabac du patient ?		En cas de tabagisme en cours, le patient se souvient-il d'avoir reçu un conseil d'arrêt ?		Le dossier contient-il une information sur la consommation d'alcool du patient ?		En cas d'usage à risque ou nocif, le patient se souvient-il d'avoir reçu un conseil de diminution ?		Le dossier contient-il une information sur la consommation de cannabis du patient ?		En cas de consommation, le patient se souvient-il d'avoir reçu un conseil d'arrêt ?	
Ex			O	N	O	N	O	N	O	N	O	N	O	N
	DUPONT François	32	x		x		x					x		
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														

(1) 21 verres par semaine pour un homme, 14 verres par semaine pour une femme, ou plus de 4 verres par occasion